

Réf: Dossier N° 037549

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MIHY VOYAGES » en abrégé « MIHY V' »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 2621, Ilot 238

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/08/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 27/08/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MIHY VOYAGES » en abrégé « MIHY V'

»

Objet : Toutes activités relatives aux déplacements (Terrestres, aériens, maritimes), Matériels informatiques, Matériels de bureaux, Télécoms, Télécommunications, Réalisation de tous ouvrages de travaux publics ; Et de construction de bâtiment ; Aménagement, réhabilitation et entretien de bâtiment ; Décoration intérieure de tous lieux publics ou privés ; Toutes prestations relatives au cadre de vie ; Location d'engins roulants ; Importation, exportation, achat, commercialisation ; Prestation de service de produits de toutes marques et biens d'équipements. Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et

entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 2621, Ilot 238

Dirigeant(s) : Mlle FANNY KADIATOU (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-05264 du 15/10/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°25899/GTCA/RC/2021 du 15/10/2021

